



# ADMINISTRATION COMMUNALE D'ORP-JAUCHE

CELLULE CONVIVALITE

## CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL

L'Administration communale D'Orp Jauche représentée par Hugues GHENNE, Bourgmestre et Sabrina Santucci, directrice générale d'une part,

autorise le(s) soussigné(s), d'autre part :

Nom(s), prénom(s) .....

.....

Tél. .... / ....., demeurant à (adresse complète) .....

.....

représentant valablement (dénomination et adresse du quartier représenté)

.....

en qualité de .....

à disposer du matériel de la cellule convivialité à partir du...../...../..... dès

.....H..... jusqu'au ..... / ..... / ..... à .....H..... sous les conditions

suivantes :

- A. Les responsables du matériel de la cellule convivialité déclinent toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir au cours de la manifestation ;
- B. Toutes demandes de matériel doivent **impérativement** être soumise à l'approbation du Collège communal soit par courriel ([audrey.matteu@orp-jauche.be](mailto:audrey.matteu@orp-jauche.be)), soit par pli postal (Place communale, 1 à 1350 Orp-le-Grand) ;
- C. Cette location aura lieu en bon père de famille, avec obligation de veiller à la bonne conservation du matériel mis à sa disposition ;
- D. Toute dégradation, toute casse ou tout objet manquant, sera dû à la cellule convivialité<sup>1</sup> ; *tout défaut de paiement des dégradations endéans les 30 jours après réception de la facture, sera suivi d'un rappel avec une majoration de 25 € qui seront ajoutés au montant de la dernière facturation.*
- E. Le locataire doit impérativement fournir l'attestation du Bourgmestre d'ORP-JAUCHE qui autorise expressément la manifestation prévue avant le début de l'occupation ;
- F. Le matériel est mis à la disposition du locataire dans l'état où il se trouve, à charge de l'organisateur de le remettre dans le même état à la fin de la festivité ; à cet effet un inventaire sera effectué avant et après la période de location ;

<sup>1</sup> Tarification notée sur document annexe au contrat de location

**G.** Le matériel est mis à disposition des personnes résidant à Orp-Jauche afin d'y organiser exclusivement une fête de quartier ou entre voisins et non dans un but privé ou dans un but purement lucratif (brocantes, ventes aux enchères, communions, mariages, baptêmes, etc....);

**H.** Liste du matériel mis à la disposition du locataire :

- 4 tonnelles de 3m sur 6m,
- 16 tables type "brasseur" ,
- 32 bancs type "brasseur",
- 2 barbecues et 4 grilles,
- 60 assiettes plates,
- 60 couteaux,
- 60 fourchettes.

**I.** La location est fixée à :

- Pour la totalité du matériel : 70 € par journée
- Pour la totalité sans les tonnelles : 25 € par journée
- Pour les tonnelles uniquement : 45 € par journée
- Pour 2 tonnelles : 25€ par journée
- Pour 3 tonnelles : 35€
- Pour 1 tonnelle : 15€ par journée
- Pour 2 tonnelles et matériel : 40€ la journée
- Pour 3 tonnelles et matériel : 55€

**J.** Le paiement de la location devra être versé au minimum 15 jours avant la date de la festivité sur le compte de la commune d'Orp-Jauche IBAN BE23 0910 0017 1191 compte BELFIUS en y notant en communication libre : « Cellule convivialité : nom, prénom de l'organisateur, nom de la rue et du village ainsi que la date de l'événement ».

**K.** Le transport du matériel sera pris en charge uniquement par le locataire. Celui-ci devra également rapporter le matériel à la date convenue dans le contrat de location de matériel à l'adresse suivante :

*Service technique communal*  
*Pavillon Chaville*  
10, rue du Chafour  
1350 Orp-le-Grand

**L.** Une caution de 100 € ou 125€ est demandée pour le matériel (dans sa totalité ou partiellement). Celle-ci sera à payer en même temps que la réservation sur le compte énuméré au point "J" du contrat de location de matériel de la cellule convivialité

**M.** L'organisateur est tenu de prendre les dispositions nécessaires en vue du paiement de la SABAM s'il envisage de diffuser de la musique lors du rassemblement.

Fait à Orp-Jauche, le.....

Pour le locataire :

Lu et approuvé,  
Le représentant,

Pour la cellule convivialité :

Pour l'Administration communale d'ORP  
JAUCHE,

MATTEU Audrey

Responsable : MATTEU AUDREY 019/63.02.24  
Echevin de la convivialité : OVART Alain : 0473/980545